



## POLYCLINIQUE DE GASCOGNE (32) : Une grande lutte et une magnifique victoire !

**M**algré les coups bas, les pressions en tous genres, les tentatives d'intimidation..., les salariés-es de la Polyclinique de Gascogne à Auch (Gers) n'ont jamais baissé les bras. Ils se sont mobilisés-es sans relâche, face à la direction de VITALIA, propriétaire de l'établissement, 2<sup>ème</sup> groupe de la santé privée lucrative en France (46 établissements), appartenant au fond de pension américain Blackstone.

90 % de grévistes se sont unis pendant 30 jours pour une même cause, dans une grande solidarité pour négocier et gagner leurs revendications. Toute la CGT s'est mobilisée avec eux : l'Union Syndicale Départementale de la Santé et de l'Action sociale, l'Union Départementale avec des syndicats locaux, la Fédération de la Santé et de l'Action sociale et son Union Fédérale de la Santé Privée. C'est une très grande victoire pour les salariés-es.

En effet, après 4 semaines de lutte et d'occupation de l'établissement, les salariés-es ont obtenu :

- **Une augmentation du point d'indice de :**
  - + 2 % au 1<sup>er</sup> octobre 2015,
  - Puis de + 1 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- **Une prime annuelle de 500 Euros (répartie mensuellement),**
- **L'intégration du Revenu Annuel Garanti (RAG) dans le salaire de base,**
- **Un 13<sup>ème</sup> mois (50 % en 2015, 75 % en 2016, 100 % en 2017),**
- **La mise en place de la subrogation,**
- **Le paiement de 3 jours d'absence par enfant malade,**
- **La mise en place d'un audit sur 1 mois pour recruter le personnel nécessaire à la qualité des soins,**
- **La mise en place d'un comité de suivi concernant le respect du Code du Travail avec des représentants-es CGT dont le ou la délégué-e syndical-e, l'Inspection du Travail (DIRECCTE) et la direction.**

Le groupe VITALIA a décidé de fermer administrativement la Polyclinique. Elle se retrouve donc à devoir payer les jours de grève depuis le 24 septembre jusqu'à la reprise du travail. Pour les autres jours de grève, le groupe n'a pas encore accepté le paiement. Au regard des profits de ce groupe qui ne respecte même pas la législation en vigueur, ce versement est pourtant un dû envers les salarié-e-s et il devra s'en acquitter.

La solidarité financière a d'ores et déjà été lancée, des syndicats de toute la France y ont répondu positivement.

**La Fédération Santé Action sociale CGT tient à remercier toutes et tous les salariés-es de la polyclinique, toutes et tous militants-es de la CGT qui se sont investis-es dans cette lutte, et les félicite pour leur obstination à obtenir des droits légitimes.**

**La Fédération appelle plus que jamais à une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour les salariés-es de la santé et de l'action sociale.**

**DÈS LE 8 OCTOBRE, LA CGT APPELLE LES SALARIÉS-ES ET LES RETRAITÉS-ES  
À SE MOBILISER POUR EXPRIMER LEURS REVENDICATIONS.**